

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0334**

commune (s) :

objet : Missions de la direction de la propreté - Interventions urgentes de jour comme de nuit sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0334**

objet : **Missions de la direction de la propreté - Interventions urgentes de jour comme de nuit sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.12.

Il s'agit d'un marché ayant pour objet la réalisation d'interventions urgentes de jour comme de nuit sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Ces prestations d'interventions urgentes consistent à mettre en place les moyens nécessaires afin de régler les désordres mettant en jeu la viabilité, la propreté et l'intégrité des chaussées, abords, dépendances immédiates dans le cadre des missions de la direction de la propreté.

Le présent marché est un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77-I du code des marchés publics, passé pour une durée de un an et reconductible expressément trois fois pour une durée de un an. Le présent marché a été estimé à 1 200 000 € HT sur sa durée totale de quatre ans.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 29 août 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Serned comme offre économiquement la plus avantageuse et attribué le marché à cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la réalisation des interventions urgentes de jour comme de nuit sur le territoire de la Communauté urbaine avec l'entreprise Serned. Les montants minimum et maximum n'ont pu être fixés en raison du caractère aléatoire de ce type de prestation.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - section fonctionnement - centre budgétaire 5830 - centre de gestion 5830, 583 100, 583 200, 583 300, 583 400, 583 500 et 583 600 - fonction 813 - compte 611 218.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.